

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUILLLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. VINCENT François, M. SAUVAGNAC Bernard.

Affiché le : 08/11/2019

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à Mme GOUILLLOU Agnès), M. SCHOENDORFF Frédéric (Pouvoir à Mme LALEU Marie-Laure), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis).

Secrétaire de séance : Mme DOUDARD Christian

5. OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES DE L'ANNEE 2020

Dans les commerces de détail non alimentaires, il peut être dérogé au principe du repos dominical accordé aux salariés et inscrit dans le code du travail de façon limitée.

La loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié la procédure applicable à ce sujet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Suite à la réunion de concertation organisée par Limoges Métropole le mardi 8 octobre, les élus des collectivités ont demandé aux professionnels de définir collectivement les dates souhaitées, à savoir les dimanches :

12 janvier, 28 juin, 6, 13 et 20 décembre 2020 ont été retenus pour être accordés après avis du Conseil Municipal, des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

Les professionnels ont souhaité dans la mesure du possible pouvoir bénéficier de plusieurs dates supplémentaires. Une date supplémentaire a été retenue à savoir le dimanche 29 novembre 2020.

Cette date pourrait être accordée par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de donner son accord sur le principe de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail non alimentaires les dimanches 12 janvier, 28 juin et les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2020.

VOTE 21	POUR 9	CONTRE 5	ABSTENTION 7
----------------	---------------	-----------------	---------------------

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- de solliciter le Conseil Communautaire de Limoges Métropole pour accorder un jour complémentaire le dimanche 29 novembre 2020.

VOTE 21	POUR 9	CONTRE 5	ABSTENTION 7
----------------	---------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD